



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 37

Mis en ligne le : 02/04/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme CARUSO - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme CZURKA à M. MONDOLONI
M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ
M. DE SOUZA à M. GARDIOL
Mme CHAUVIN à Mme NERSESSIAN
Mme SAHUN à M. BOCCIA

Absents :

M. BORELLI
M. ALLIOTTE

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIIONS OPEREES PAR LA COMMUNE DE VITROLLES AU TITRE DE L'ANNEE 2023

N° Acte : 3.6

Délibération n°24-71

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisant que le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 200 habitants par celle-ci, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Considérant que la Commune de Vitrolles a réalisé des opérations d'acquisitions et de cessions au titre de l'année 2023, portant sur le foncier annexé à la présente délibération.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Considérant qu'il convient d'entériner ce bilan financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

PREND ACTE du bilan des acquisitions (pour un montant total de 706 360 € HT) et des cessions (pour un montant total de 6850 €), opérées au titre de l'année 2023, sur le territoire communal, tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que ce bilan est joint au compte administratif de la Commune.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 02/04/2024

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

BILAN DES ACQUISITIONS 2023

Lieu	Parcelle cadastrale	Propriétaire/Vendeur	Montant HT	Frais notariés	Date d'entrée/Acte notarié	Montant	Date Paiement
Les Pins	BV 582 p- Lot 35 (272 m ²)	FONCIERE LOGEMENT.	477 570 €	6 850 €	14-avr.-23	484 150,00 €	27/04/2023
Ch. de Sainte Catherine	AI 85 (240 m ²) AI 151 (53 m ²)	Consorts OLLIVE	8 790 €	1 223,38 €	03-mars-23	10 013,38 €	17/07/2023
Vaubacol	B 1879 (14686 m ²)	SAFER	220 000 €	3 331,08 € 152,00 €	21-déc.-22	223 331,08 € 152,00 €	24/01/2023 21/02/2023
			706 360 €				

BILAN DES CESSIONS 2023

Av. de Font Ségugne	BS 665 (75 m ²)	NAPOLEONI Francis	4 350 €		28-févr.-23	4 350,00	31/08/2023
Av. de Font Ségugne	BS 655 (82 m ²)	PATERIA Roger	2 500 €		14-avr.-23	2 500,00	05/09/2023
			6 850 €				

